

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 JUIN 2017

18 h 00

COMPTE RENDU

DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

En application des articles L2121-15 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

Madame Stéphanie MARQUES est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

EXERCICE 2016 : ADOPTION DES COMPTES DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Le rapport et les tableaux des résultats budgétaires ont été joints à la convocation.

Il est proposé :

- d'arrêter les comptes de gestion du receveur pour le budget principal et les budgets annexes,
- de déclarer que ces comptes de gestion n'appellent pas d'observations de la part du Conseil Municipal.

Adopté à la majorité (29 pour et 2 abstentions : M. JOLIVET – M. AUGUGLIARO) :

EXERCICE 2016 : ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS :

BUDGET PRINCIPAL

Le rapport et le compte administratif ont été joints à la convocation.

Les dépenses atteignent, hors restes à réaliser et résultats reportés, un montant global de **36 919 619.63 €**, soit :

27 632 741.61 € pour la section de fonctionnement

9 286 878.02 € pour la section d'investissement.

Les recettes atteignent un montant de **40 989 324.56 €**, soit :

29 873 080.54 € en section de fonctionnement

11 116 244.02 € en section d'investissement.

En résultat cumulé avec l'exercice antérieur, nous obtenons ainsi :

3 632 959.23 € en excédent de fonctionnement de

- **329 770.66 €** en investissement auquel il faut rajouter un solde négatif de restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2016 de **1 037 976.25 €**.

Le résultat global de clôture de l'exercice 2016 se traduit donc par un **excédent de 2 265 212.32€**.

Pour conclure sur l'examen de ce compte administratif, nous pouvons observer que :

les inondations de juin 2016 nous ont contraints à différer des travaux d'investissements importants tels que des travaux de voirie, dans les stades, au quartier St Marc, et à Romo 1.

les dépenses de charges de personnel, malgré l'augmentation indiciaire de la catégorie C, elles connaissent une baisse de 1.79%. Elles représentent 57.18 % des dépenses réelles de fonctionnement tandis que la moyenne nationale s'élève à 57,7%.

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Sénateur-Maire demande que l'Assemblée désigne un Président de séance.

Madame Nicole ROGER, Maire-Adjoint, est désignée comme Présidente de séance.

Monsieur LORGEUX, Sénateur-Maire quitte la salle et ne participe donc pas au vote.

Adopté à la majorité (28 pour et 2 abstentions : M. JOLIVET – M. AUGUGLIARO)

BUDGET ANNEXE EAU

Le rapport et le compte administratif ont été joints à la convocation.

Le tableau d'exécution du budget de l'exercice 2016 montre que les dépenses atteignent **722 917.27 €**, dont **213 073.55 €** en fonctionnement et **509 843.72 €** en investissement. Les restes à réaliser totalisent **423 464.18 €**.

S'agissant des recettes, celles-ci atteignent **1 131 511.80 €**, dont **726 912.12 €** en fonctionnement et **404 599.68 €** pour la section d'investissement, dont **169 884.21 €** concernent l'excédent cumulé reporté au 31/12/2016. Les restes à réaliser totalisent **183 866.00 €**.

En résultat cumulé avec l'exercice antérieur, nous obtenons un excédent de fonctionnement de **513 838.57 €** et un besoin de couverture en investissement de **344 842.22 €**.

Le résultat global est donc un excédent de **168 996.35 €**.

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Sénateur-Maire demande que l'Assemblée désigne un Président de séance.

Madame Nicole ROGER, Maire-Adjoint, est désignée comme Présidente de séance.

Monsieur LORGEUX, Sénateur-Maire quitte la salle et ne participe donc pas au vote.

Adopté à la majorité (28 pour et 2 abstentions : M. JOLIVET – M. AUGUGLIARO)

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le rapport et le compte administratif ont été joints à la convocation.

Le tableau de l'exécution du budget de l'exercice 2016 montre que les dépenses atteignent **1 377 616.73 €**, dont **838 301.42 €** en fonctionnement et **539 315.31 €** en investissement. Les restes à réaliser totalisent **405 208.85 €**.

S'agissant des recettes, celles-ci atteignent **1 804 689.56 €**, dont **854 114.53 €** en fonctionnement et **950 575.03 €** en section d'investissement, dont **417 284.55 €** d'excédent cumulé reporté au 31/12/2016. Les restes à réaliser en recettes totalisent **70 101.96 €**.

En résultat cumulé avec l'exercice antérieur, nous obtenons un excédent de fonctionnement de **15 813.11 €** et un excédent d'investissement de **76 152.83 €**.

Le résultat global est donc un excédent de **91 965.94 €**.

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Sénateur-Maire demande que l'Assemblée désigne un Président de séance.

Madame Nicole ROGER, Maire-Adjoint, est désignée comme Présidente de séance.

Monsieur LORGEUX, Sénateur-Maire quitte la salle et ne participe donc pas au vote.

Adopté à la majorité (28 pour et 2 abstentions : M. JOLIVET – M. AUGUGLIARO)

BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Le rapport et le compte administratif ont été joints à la convocation.

Le tableau de l'exécution du budget de l'exercice 2016 montre que les dépenses atteignent **294 029.32 €**, dont **18 790.32 €** en fonctionnement et **275 239.00 €** en investissement. Les restes à réaliser totalisent **1 760 000.00 €**.

S'agissant des recettes, celles-ci atteignent **294 109.30 €**, dont **103 406.30 €** en fonctionnement et **190 703.00 €** en investissement. Les restes à réaliser totalisent **1 760 000.00 €**.

Nous obtenons un résultat excédentaire d'exploitation de **84 615.98 €** et un besoin de couverture en investissement de **84 536.00 €**.

Le résultat global est donc un excédent de **79.98 €**.

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Sénateur-Maire demande que l'Assemblée désigne un Président de séance.

Madame Nicole ROGER, Maire-Adjoint, est désignée comme Présidente de séance.

Monsieur LORGEUX, Sénateur-Maire quitte la salle et ne participe donc pas au vote.

Adopté à la majorité (28 pour et 2 abstentions : M. JOLIVET – M. AUGUGLIARO)

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ROMO 1

Le rapport et le compte administratif ont été joints à la convocation.

Le tableau de l'exécution du budget de l'exercice 2016 montre que les dépenses atteignent **2 316 921.78 €**, dont **1 158 529.28 €** en fonctionnement et **1 158 392.50 €** en investissement.

S'agissant des recettes, celles-ci atteignent **2 316 921.94 €**, dont **1 158 529.28 €** en fonctionnement et **1 158 392.66 €** en investissement.

.../...

- 4 -

Le résultat global est donc un excédent de **0.16 €**.

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Sénateur-Maire demande que l'Assemblée désigne un Président de séance.

Madame Nicole ROGER, Maire-Adjoint, est désignée comme Présidente de séance.

Monsieur LORGEUX, Sénateur-Maire quitte la salle et ne participe donc pas au vote.

Adopté à la majorité (28 pour et 2 abstentions : M. JOLIVET – M. AUGUGLIARO)

EXERCICE 2016 : DETERMINATION ET AFFECTATION DES RESULTATS DEFINITIFS :

BUDGET PRINCIPAL

Le rapport a été joint à la convocation.

Les résultats de l'exercice 2016 s'établissent comme suit :

- La section d'investissement présente un besoin de financement de 1 367 746,91 €
- La section de fonctionnement présente un excédent de 3 632 959,23 €

Le résultat global de l'exercice est un excédent de 2 265 212,32 €.

Adopté à la majorité (29 pour et 2 abstentions : M. JOLIVET – M. AUGUGLIARO)

BUDGET ANNEXE EAU

Le rapport a été joint à la convocation.

Les résultats de l'exercice 2016 s'établissent comme suit :

- La section d'investissement présente un besoin de financement de 344 842,22 €
- La section de fonctionnement présente un excédent de 513 838,57 €

Le résultat global de l'exercice est un excédent de 168 996,35 €

Adopté à la majorité (29 pour et 2 abstentions : M. JOLIVET – M. AUGUGLIARO)

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le rapport a été joint à la convocation.

Les résultats de l'exercice 2016 s'établissent comme suit :

- La section d'investissement présente un excédent de 76 152,83 €
- La section de fonctionnement présente un excédent de 15 813,11 €

Le résultat global de l'exercice est un excédent de 15 813,11 €

Adopté à la majorité (29 pour et 2 abstentions : M. JOLIVET – M. AUGUGLIARO)

.../...

- 5 -

BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Le rapport a été joint à la convocation.

Les résultats de l'exercice 2016 s'établissent comme suit :

- La section d'investissement présente un besoin de financement de 84 536,00 €
- La section de fonctionnement, présente un excédent de 84 615,98 €

Le résultat global de l'exercice est un excédent de 79,98 €

Adopté à la majorité (29 pour et 2 abstentions : M. JOLIVET – M. AUGUGLIARO)

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ROMO 1

Le rapport a été joint à la convocation.

Les résultats de l'exercice 2016 s'établissent comme suit :

- La section d'investissement présente un excédent de 0,16 €
- La section de fonctionnement présente un résultat nul

Adopté à la majorité (29 pour et 2 abstentions : M. JOLIVET – M. AUGUGLIARO)

ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES : BILAN 2016

Le rapport et le bilan 2016 des opérations immobilières ont été joints à la convocation.

Conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les bilans des acquisitions et cessions foncières opérées en 2015 sont communiqués.

Adopté à la majorité (29 pour et 2 abstentions : M. JOLIVET et M. AUGUGLIARO)

MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° 192/2017 du 5 mai 2017, Monsieur le Sénateur-Maire a pris l'initiative, en application des articles L 153-45 à L 153-48 du Code de l'Urbanisme, de mettre en œuvre une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

L'objectif de cette procédure est de modifier la planche n° 4.7.1 du Plan de Zonage relative à la ZAC « Les Grandes Bruyères ».

Il est proposé de délibérer sur les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du P.L.U. de ROMORANTIN-LANTHENAY.

Adopté à l'unanimité

.../...

QUARTIER PRIORITAIRE DES FAVIGNOLLES

BILAN 2016

Le rapport ainsi que le bilan annuel 2016 ont été joints à la convocation.

Conformément au décret 2015-1118 du 3 septembre 2015, relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville prévu aux articles L.1111-2 et L.1811-2 du CGCT, la Ville doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel de l'année écoulée.

Adopté à l'unanimité

AVENANTS AUX CONVENTIONS DE PARTICIPATION FINANCIERE RELATIVES A L'UTILISATION D'UNE PARTIE DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES EN FAVEUR D'ACTIONS SPECIFIQUES

Le rapport a été joint à la convocation.

Lors du comité de pilotage du 23 mars dernier qui concernait le pilier cohésion sociale du contrat de ville, Terres de Loire Habitat et Immobilière Centre Loire ont décidé d'octroyer une aide supplémentaire, respectivement, de 5.000 € et de 2.000 €, afin d'une part de poursuivre l'action des jardins partagés dans le quartier des Favignolles et de mettre en place une permanence du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles au centre St Exupéry.

Aussi, au total le soutien des bailleurs s'élève à 16.722 € pour TDLH et 21.000 € pour ICL.

Adopté à l'unanimité

O.P.A.H. COMMUNAUTAIRE : POURSUITE DU FONDS COMPLEMENTAIRE

La Communauté de Communes mène actuellement une réflexion sur la possibilité de mettre en place une plate-forme éco-habitat à laquelle l'O.P.A.H. serait intégrée. Afin de ne pas interrompre cette opération, destinée à l'habitat des ménages modestes et très modestes, il est proposé la poursuite du fonds complémentaire à l'O.P.A.H. de la Communauté de Communes, jusqu'à la fin de l'année 2017.

Adopté à l'unanimité

OPERATIONS FONCIERES

CESSION A L'A.P.A.J.H. 41 D'UNE PARTIE DE TERRAIN COMMUNAL RUE DE LONGUEVILLE

Le rapport et le plan parcellaire ont été joints à la convocation.

L'APAJH 41 dispose, rue de Longueville, sur une superficie actuelle de 9 694 m², de divers ateliers d'activités avec un réfectoire et des bureaux pour la gestion administrative. Elle souhaite construire, pour des raisons pratiques, à proximité de ce site, sur un terrain appartenant à la Commune, cadastré section AX n° 744, un foyer pour personnes handicapées vieillissantes.

Il a été convenu de lui céder une partie de la parcelle cadastrée section AX n° 744 pour une superficie de 4 863 m.

Ce terrain avait été estimé par les Domaines sur la base de 11 euros le mètre carré, soit un montant total de 53 493 Euros.

Toutefois, compte tenu de la nature de l'opération, à savoir la construction d'un foyer pour personnes handicapées vieillissantes, la Commune souhaite apporter son aide à ce projet et propose la cession de ce terrain pour l'Euro Symbolique.

Adopté à l'unanimité

SITE ROMO 1 : CESSION DE TERRAIN A IMMOBILIERE CENTRE LOIRE ET SUBVENTION

Le rapport et le plan parcellaire ont été joints à la convocation.

Dans le cadre du P.R.U des Favignolles, la société Immobilière Centre Loire prévoit la construction de 8 logements sociaux sur le site de Romo 1, opération dénommée « Bateau Lavoir 2 », au titre de la recomposition de l'offre sociale, sur un terrain d'une contenance de 1.920 m², cadastré section BH n° 810 (BH n° 799p).La cession se fera à l'euro symbolique.

Par ailleurs, la ville accorde une subvention de 30.000 €, qui sera versée sur deux exercices à compter de 2018, afin d'assurer l'équilibre financier de cette opération.

Adopté à la majorité (24 pour et 8 abstentions : Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE – M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme BACHELIER – M. AUGUGLIARO – M. de REDON – M. GOZARD)

ACQUISITION D'UNE PARCELLE RUE DE LA DENISERIE

Le rapport et le plan parcellaire ont été joints à la convocation.

Dans le cadre de l'application de l'emplacement réservé n° 59 destiné à l'élargissement à 10 m de la rue de la Deniserie, il est proposé l'acquisition de la parcelle cadastrée section BC n° 401, d'une superficie de 41 m², sur la base de 4 euros le mètre carré.

Adopté à l'unanimité

ACQUISITION DE PARCELLES RUE GEORGE SAND

Le rapport et le plan parcellaire sont joints à la présente convocation.

Dans le cadre de l'application de l'emplacement réservé n° 82 destiné à l'élargissement à 8 m et le prolongement du chemin rural au lieudit « Cœur Douy », à partir de la rue de Piégu jusqu'à la rue George Sand, je vous propose l'acquisition des parcelles cadastrées section BS n° 227, d'une superficie de 411 m², et n° 228, d'une superficie de 9 m², sur la base de 4 euros le mètre carré.

Adopté à l'unanimité

CONVENTION TRIPARTITE POUR LA RECEPTION DES LIXIVIATS DU CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE SOINGS EN SOLOGNE : RENOUVELLEMENT

Il est proposé de renouveler la convention régissant les modalités d'acceptation et de traitement des lixiviats en provenance du CET de Soings en Sologne sur la station d'épuration. La

convention fixe les volumes et qualités des eaux reçues et sera passée pour une année, renouvelable tacitement, avec un terme fixe au 31/12/2021.

Adopté à l'unanimité

- 8 -

.../...

CONVENTION DE SERVITUDE POUR L'INSTALLATION D'OUVRAGES DE DISTRIBUTION ET DE RACCORDEMENT ENEDIS

Les projets de renouvellement, d'extension ou d'amélioration des réseaux électriques haute et basse tension nécessitent l'établissement de conventions de servitude avec ENEDIS pour le passage d'ouvrages de distribution publique d'énergie. Sont ainsi concernées, avenue Saint Exupéry, les parcelles AP n° 351 et n° 628, et BH n° 799, pour le renouvellement d'un câble moyenne tension.

Adopté à l'unanimité

PROGRAMMATION CULTURELLE 2017-2018 : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL REGIONAL CENTRE-VAL DE LOIRE ET AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER

Des subventions sont sollicitées du Conseil Régional et du Conseil Départemental pour la saison culturelle 2017/2018 de la Pyramide.

Adopté à l'unanimité

TRANSPORTS SCOLAIRES : CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE AVEC LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

La loi NOTRe a fixé au 1^{er} septembre 2017 la date de transfert, du Département à la Région, des compétences en matière de transports scolaires. Une nouvelle convention de délégation de compétence d'organisation des transports scolaires doit être signée avec la Région Centre-Val de Loire, pour une durée de cinq ans.

Adopté à l'unanimité

TRANSPORT DES COLLEGIENS VERS LES INSTALLATIONS SPORTIVES : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Les trois collèges de la commune, les associations sportives et notre ville ont signé, en début d'année 2016, une convention afin d'aménager les horaires des collégiens pour participer aux ateliers sportifs qui se déroulent les mardis et jeudis, de 16 h à 18 h. Ces activités rencontrent un réel succès, c'est pourquoi un système de transport depuis les collèges vers les installations sportives doit être mis en place afin que les collégiens puissent s'y rendre en toute sécurité. Il est demandé une participation financière au Conseil Départemental.

Adopté à l'unanimité

PARTICIPATIONS FINANCIERES DE LA VILLE AUX DIFFERENTS SYNDICATS AINSI QU'AUX BUDGETS ANNEXES

Le rapport a été joint à la convocation.

Les communes ont l'obligation de voter les participations aux budgets annexes ainsi qu'aux différents syndicats auxquels elles adhèrent.

Ainsi pour l'exercice 2017, il est propos" les participations suivantes :

Centre Communal d'Action Sociale : 680 000 euros

.../...

- 9 -

Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Sauldre : 19 959.60 euros

Syndicat Mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais : 10 126.22 euros

Adopté à l'unanimité

SUBVENTIONS A PERCEVOIR DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA SAULDRE (SMABS)

Le rapport a été joint à la convocation.

La commune de Romorantin-Lanthenay a procédé, en 2016, aux curages et rétablissements des cours d'eau pour la somme de 107 154 €.

Pour cette opération le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Sauldre a décidé le versement d'une subvention de 42 861 € représentant 40% des dépenses engagées.

Cette année, des travaux de remise en état de l'ensemble des barrages sont programmés et le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Sauldre en sera le maître d'ouvrage selon la délibération du conseil municipal du 17 octobre 2016.

Le montant des travaux est fixé à 238 504.21 € TTC et sera remboursé au syndicat.

Pour cette deuxième opération, le SMABS a également décidé le versement d'une participation de 62 000 €.

Adopté à l'unanimité

VERSEMENT DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

AERO CLUB DE SOLOGNE

Le rapport a été joint à la convocation.

Pour permettre de faire face à des charges exceptionnelles et à une probable acquisition d'un nouvel avion, l'Aéro Club de Sologne sollicite une subvention complémentaire de **20 000 euros**.

Adopté à l'unanimité

EMMAÛS

Le rapport a été joint à la convocation.

A la suite de la construction d'un petit bâtiment au 30 route de Selles sur Cher, l'association doit régler une taxe d'aménagement d'un montant de 1 157 euros, ainsi qu'une taxe de redevance d'archéologie préventive de 84 euros. L'association Emmaüs sollicite une subvention complémentaire de **500 euros**.

Adopté à l'unanimité

A.S.C.E. 41

Le rapport a été joint à la convocation.

Pour permettre la mise en place d'une campagne de stérilisation des chats errants, l'Association de Stérilisation des Chats Errants du Loir et Cher (A.S.C.E. 41) sollicite pour l'année 2017 une subvention de **600 euros**.

Adopté à l'unanimité

ATELIER COLOM

Le rapport a été joint à la convocation.

L'association impulse des initiatives, crée et participe à des événements et à des actions d'animations dans notre ville. L'association sollicite une subvention complémentaire de **10 500 euros** pour l'organisation du spectacle "voyage à travers les siècles.

Adopté à l'unanimité

ASSOCIATION NAUTIQUE ROMORANTINAISE

Le rapport a été joint à la convocation.

L'association, qui accueille 815 adhérents, a engagé des dépenses qui s'avèrent à l'heure actuelle trop lourdes, notamment concernant la masse salariale. Le déficit à la fin de la saison 2017 sera de 17 000 euros. L'A.N.R. sollicite une subvention complémentaire de **12 000 euros**.

Adopté à l'unanimité

BOXING CLUB ROMORANTINAIS

Le rapport a été joint à la convocation.

Pour continuer d'accueillir et d'encadrer, tous les soirs, les nombreux licenciés de toutes catégories sociales, l'association sollicite une subvention complémentaire de **5 000 euros**, afin de répondre aux nombreux déplacements nationaux, à l'organisation de galas et l'achat d'équipement.

Adopté à l'unanimité

PRINTEMPS DE LA PHOTOGRAPHIE 2017 : DOTATION DE LA VILLE

Il est proposé d'attribuer une dotation de 1 000 euros à l'Office de Tourisme – Sologne, côté sud, pour des prix aux lauréats du concours du Printemps de la photographie qu'il organise.

Adopté à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE POUR 2017 : N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL

Le tableau détaillé a été joint à la convocation.

Il est proposé d'adopter la décision modificative n° 1 du budget principal.

VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA DEFENSE DU BUREAU DE POSTE DES FAVIGNOLLES

Le 30 janvier 2017, la Poste a décidé de fermer le bureau des Favignolles tous les après-midi. Il est proposé au Conseil Municipal de demander de revenir sur cette décision qui pénalise la population.

Adopté à l'unanimité

PERSONNEL COMMUNAL

TABLEAU DES EFFECTIFS

Le rapport a été joint à la convocation.

1°) Recrutement de trois agents en contrat à durée déterminée

Le 1^{er} agent assurera les fonctions d'ATSEM à temps complet au service scolaire.

Le 2^{ème} agent assurera le remplacement à la Médiathèque d'une personne mutée dans une autre collectivité

Le 3^{ème} agent assurera le suivi et la gestion des archives de la collectivité afin d'améliorer la numérisation des registres anciens et de faciliter leur diffusion sur le site Internet

2°) Recrutement de deux agents statutaires

Il est proposé le recrutement de :

- un adjoint technique, à temps incomplet (26/35^{ème}), en vue d'un recrutement statutaire au service scolaire ;
- un adjoint technique, à temps complet, en vue d'un recrutement statutaire en crèche.

3°) Augmentation de temps de travail

Un agent au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe assure les fonctions de professeur de percussion au Conservatoire Municipal de Musique, sur la base d'un temps incomplet (12/20^{ème}), compte tenu de la recrudescence des élèves dans cette structure, il est proposé d'augmenter le temps de travail de cet agent qui passerait ainsi de 12/20^{ème} à un temps complet (20/20^{ème}), à compter du 1^{er} septembre 2017.

4°) Suppression d'un poste à 28/35^{ème} et création d'un emploi à 18/35^{ème}

Un agent titulaire du grade d'adjoint administratif territorial à temps incomplet (28/35^{ème}), en disponibilité pour convenances personnelles jusqu'au 31 août 2017, réintègrera la collectivité le 1^{er} septembre 2017. Cet agent exercera les fonctions d'agent de surveillance de garderie et d'aide ATSEM en école maternelle, au service scolaire, à la date susvisée

A cet effet, il convient de supprimer le poste à 28/35^{ème} et de créer un emploi d'adjoint administratif territorial à 18/35^{ème}, avec effet du 1^{er} septembre 2017."

Adopté à la majorité (24 pour et 8 abstentions: Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE – M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme BACHELIER – M. AUGUGLIARO – M. de REDON – M. GOZARD)

EMPLOIS SAISONNIERS

Le rapport a été joint à la convocation.

Il convient de créer 4 emplois supplémentaires pour faire face à des besoins saisonniers pendant les congés d'été en application de l'article 3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Ces emplois sont répartis ainsi :

- adjoint technique territorial – TC : 3
- adjoint administratif territorial – TC : 1

Adopté à la majorité (24 pour et 8 abstentions: Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE – M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme BACHELIER – M. AUGUGLIARO – M. de REDON – M. GOZARD)

VACATIONS INTERVENANTS AU CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE

Le rapport a été joint à la convocation.

Il est proposé le recrutement :

1°) d'un vacataire "chef de chœur", à compter du 1^{er} septembre 2017 au 30 juin 2018, qui interviendra à hauteur de :

- 16 vacations par mois

2°) d'un vacataire "professeur de tuba", à compter du 1^{er} octobre 2017 au 31 décembre 2017, qui interviendra à hauteur de :

- 16 vacations par mois

Adopté à la majorité (24 pour et 8 abstentions: Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE – M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme BACHELIER – M. AUGUGLIARO – M. de REDON – M. GOZARD)

CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE – JURY D'EXAMEN

Le rapport a été joint à la convocation.

Des examens sont organisés chaque année au conservatoire municipal de musique, sur une période de plusieurs jours, dans le courant du mois de juin et juillet 2017.

Six professeurs ont constitué ou constitueront le jury. Le calcul des indemnités pour chaque professeur donne une rémunération de 107,03 € bruts.

Adopté à la majorité (24 pour et 8 abstentions: Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE – M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme BACHELIER – M. AUGUGLIARO – M. de REDON – M. GOZARD)

CREATION D'UN CHSCT (COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL) COMMUN ENTRE LA COMMUNE ET LE CCAS

Le rapport a été joint à la convocation.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal la création d'un CHSCT compétent pour les agents du CCAS et de la commune.

Adopté à la majorité (24 pour et 8 abstentions: Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE – M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme BACHELIER – M. AUGUGLIARO – M. de REDON – M. GOZARD)

FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL DU CHSCT ET INSTITUANT LE PARITARISME

Le rapport a été joint à la convocation.

Il est proposé de :

fixer le nombre de représentants du personnel à 5 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants)

décider le maintien paritarisme numérique au CHSCT en fixant le nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel

Décider le recueil, par le CHSCT de l'avis des représentants de la collectivité"

Adopté à la majorité (24 pour et 8 abstentions: Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE – M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme BACHELIER – M. AUGUGLIARO – M. de REDON – M. GOZARD)

REGIME INDEMNITAIRE/MODULATION DU VERSEMENT DU REGIME INDEMNITAIRE EN CAS DE MALADIE ET DE SANCTION DISCIPLINAIRE

Le rapport a été joint à la convocation.

Dans le cadre de la mise en place du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, il a été proposé de moduler le versement de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise, en cas de maladie ou de sanction disciplinaire.

Adopté à la majorité (24 pour et 8 abstentions: Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE – M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme BACHELIER – M. AUGUGLIARO – M. de REDON – M. GOZARD)

MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

Le rapport a été joint à la convocation.

Il est proposé de délibérer sur l'application au personnel de la ville de Romorantin-Lanthenay, du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel qui se substituera aux délibérations pour les catégories d'emplois concernées par ce nouveau régime indemnitaire, à compter du 1^{er} septembre 2017.

.../...

- 14 -

Adopté à la majorité (24 pour et 8 abstentions: Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE – M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme BACHELIER – M. AUGUGLIARO – M. de REDON – M. GOZARD)

COMMUNICATION DU RAPPORT DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUX CONSEILS DES E.P.C.I. AUXQUELS ELLE ADHERE POUR 2016

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque E.P.C.I. auquel adhère la commune, doit adresser un rapport retraçant son activité.

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA SAULDRE

Le rapport d'activités 2016 a été joint à la convocation.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport et n'a fait aucune observation.

TERRITOIRES DEVELOPPEMENT

Le rapport d'activités 2016 a été joint à la convocation.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport et n'a fait aucune observation.

PAYS DE LA VALLEE DU CHER ET DU ROMORANTINAIS

Le rapport d'activités 2016 a été joint à la convocation.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport et n'a fait aucune observation.

COMMUNICATION SUR LE PROTOCOLE SIGNE AVEC L'ENTREPRISE CAILLAU EN 2013

Un point sera fait sur la réalisation du protocole signé avec l'entreprise CAILLAU en 2013.

Le Conseil Municipal a pris connaissance de cette communication et n'a pas formulé d'observation.

QUESTION DIVERSE :

Monsieur le Sénateur-Maire propose d'examiner une question non inscrite à l'ordre du jour et demande si le Conseil Municipal accepte de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de se prononcer sur la question suivante :

RENTREE SCOLAIRE 2017 : MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES

Selon le projet de décret que le nouveau Ministre de l'Education Nationale doit présenter aujourd'hui, les communes qui le souhaitent pourront repasser à la semaine de quatre jours dès la rentrée scolaire 2017-2018.

.../...

- 15 -

La Ville de Romorantin-Lanthenay, après avoir pris contact avec la Directrice de l'Education Nationale à Blois, a distribué un questionnaire pour avis. Les résultats sont sans conteste pour un retour à la semaine de huit demi-journées, soit les lundi, mardi, jeudi et vendredi. (de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30) :

Pour les parents : 77,13 % - Pour les enseignants : 86,15 %)

Adopté à l'unanimité
